



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 258-15-19 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 15 janvier 2019 le conseil a adopté le règlement # 258-15-19;

- **RÈGLEMENT 258-15-19 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE
PERCEPTION**

Signé à Saint-Hugues ce 18 janvier 2019

Carole Thibeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière